République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-091_02072026-DE

RÉUNION DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	23/06/2026
Date d'affichage	23/06/2026

ordre CM	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	LE BLANC	Philippe	x			
7	HERVE	Hubert	x			
8	MONNET	Philippe	x			
9	CADOUX	Erwan			x	Philippe MONNET
10	CHEMINANT	Valérie	x			
11	GROUS	Laëtitia	x			
12	SÉMERIL	Béatrice	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
15	MOREL	Aurélie	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14

091 - COMMUNE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES

Monsieur le maire, présente à l'assemblée le résultat de l'appel d'offres en procédure adaptée pour le marché des assurances du groupement de la commune -CCAS et EHPAD.
Il est rappelé que chaque budget supportera les primes d'assurances lui incombant.
Le rapport d'analyse des offres est mis sur la table.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

attribue le marché comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-091_02072026-DE

LOT 1 ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
SMACL ASSURANCES

TARIFICATION	Commune	CCAS
Taux HT	1,32 €/m²	1,35 €/m²
Prime TTC/an	6952,73 €	11168,10 €

LOT 2 ASSURANCE RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES
SMACL ASSURANCES

TARIFICATION	Commune		CCAS	
	Taux	Montant	Taux	Montant
Offre de base : "Responsabilité générale "	Forfait indexé	1920,72	0,097	1688,72
Prestation supplémentaire éventuelle **n° 1 : "Protection juridique Personne Morale"**	Forfait indexé	419,58	Forfait indexé	368,55

LOT 3 ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES
SMACLE ASSURANCES

TARIFICATION

	Commune	CCAS
Offre de base	**3001,75**	

Lot 4 : ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES (AGENTS ET ELUS OU ADMINISTRATEURS)
Cabinet SARRE ET MOSELLE / Compagnie CFDP

TARIFICATION
Prime TTC / an = 188,24 € pour la Commune
Prime TTC / an = 188,61 € pour le CCAS

- dit que les primes relatives au CCAS seront facturées au CCAS
- dit que les primes relatives à l'EHPAD seront facturées à l'EHPAD
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier.

Secrétaire de séance,

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD
Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.07.06 18:42:53 +02'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)